

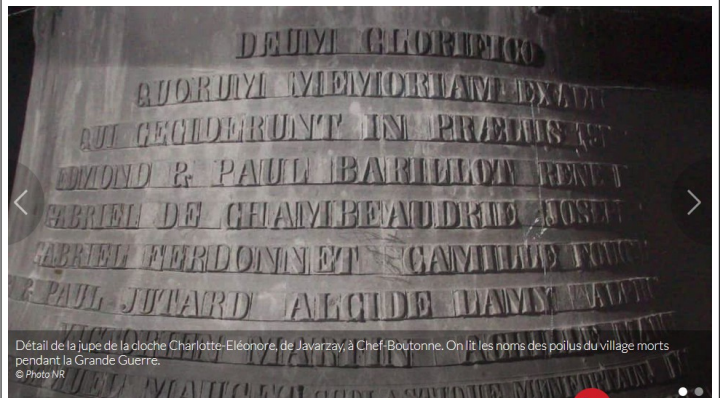
11 minutes de cloches dimanche 11 novembre à 11 h

Publié le 10/11/2018 à 04:55 | Mis à jour le 10/11/2018 à 04:55

COMMÉMORATION - DEUX-SÈVRES



Sur une proposition de la Société française de campanologie (la campanologie est l'étude des cloches, clochettes et carillons), les cloches des églises devraient sonner à toute volée ce dimanche 11 novembre.
© Photo NR



Détail de la jupe de la cloche Charlotte-Éléonore, de Javarzay, à Chef-Boutonne. On lit les noms des poilus du village morts pendant la Grande Guerre.
© Photo NR

L'opération "A toute volée" devrait faire sonner les cloches pendant onze minutes ce dimanche 11 novembre, à 11 h. Javarzay aura une teinte particulière.

Dans le petit matin du lundi 11 novembre 1918, l'armistice était signé dans le wagon de Rethondes, en forêt de Compiègne, mettant fin à la Première Guerre mondiale. Au fur et à mesure que la nouvelle se répandait sur le territoire, le cessez-le-feu, effectif à 11 h, a été salué par des volées de cloches dans les églises. C'est pour « rejouer » cet épisode, célébrer le centenaire de l'armistice et saluer la mémoire des poilus morts pour la France que, sur une proposition de la Société française de campanologie (SFC) et en accord avec la Mission du centenaire 1914-1918, les autorités de l'État, de l'Office des anciens combattants et de l'Église catholique, il est prévu que les cloches de toutes les communes de France sonnent ce 11 novembre 2018, à 11 h, pendant onze minutes.

"Alimenter une gigantesque mémoire sonore" Nommée « A toute volée », cette opération commémorative se prolonge avec la proposition de la SFC de désigner, dans chaque commune ou chaque paroisse, un bénévole qui enregistrera cette sonnerie exceptionnelle. « L'objectif est d'alimenter une gigantesque mémoire sonore de l'événement, explique Marie-Julie Meyssan, relais dans la Vienne de la SFC. Ces enregistrements seront ensuite déposés auprès de la Bibliothèque nationale de France. » Relayée dans les Deux-Sèvres par l'Association des maires, l'opération « A toute volée » sera au moins conduite à Combrand qui, respectant la consigne, a prévu de faire sonner les cloches pendant onze minutes, à l'issue de la messe, vers 11 h : « La volée accompagnera le cortège pendant sa marche jusqu'au monument aux morts, au cimetière », ont prévu la maire, Anne-Marie Reveau, et son équipe.

Trois cloches Monuments historiques A Chef-Boutonne, l'opération aura une sonorité toute particulière. En effet, sur une suggestion de Marie- Madeleine Géri, en charge notamment du patrimoine pour le Département, les trois cloches de l'église Saint-Chartier de Javarzay sonneront effectivement la volée. « Mais pas dès 11 h », prévient l'adjoint au maire Joël Proust qui table plutôt sur un début de la volée vers 11 h 30, après la cérémonie en présence, entre autres participants, de l'Ensoa.

Le clocher de Javarzay héberge trois cloches consacrées en 1939 : Marie-Ferdinande qui, de ses 205 kg, joue un do, Pierrette-Léontine, un sol dièse de 431 kg, et Charlotte-Eléonore, 297 kg pour un la dièse. Si ces trois cloches sont aujourd'hui inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, Charlotte-Eléonore sera bientôt classée Monument historique : sur sa jupe en effet, figurent les noms des dix-neuf poilus de Javarzay tombés au combat pendant la Grande Guerre. « Cette cloche fait office de monument aux morts », explique Christian Baudouin, en charge du patrimoine à Chef-Boutonne.

Il y aurait ainsi en France moins de dix cloches commémoratives comme celle de Javarzay. Dont trois seulement sont gravées des noms des soldats de la commune morts pour le pays...